

**Motion de MM. Sami Kanaan, Roger Deneys, Roman Juon et Olivier Coste:
«Véhicules tout terrain en milieu urbain: protégeons les piétons et les cyclistes».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 13 mars 2002)

MOTION

Considérant:

- la coexistence parfois difficile des différents modes de transport (voitures, camions, transports collectifs, piétons, cyclistes, etc.) en milieu urbain, surtout lorsque l'espace est restreint;
- le fait que certains modes de transport sont forcément plus vulnérables en cas d'accident, en particulier les piétons et les cyclistes;
- l'augmentation, du moins en apparence, du nombre de véhicules de type 4 x 4 circulant en ville de Genève;
- le fait que ces véhicules, sûrement appropriés dans des circonstances et pour des besoins spécifiques liés à des déplacements hors de routes goudronnées, sont particulièrement dangereux en cas d'accident impliquant des piétons et des cyclistes, en raison de leur masse et de la hauteur de leurs pare-chocs, qui touchent les organes vitaux en cas de collision;
- la responsabilité de la Ville de Genève pour la sécurité des différents usagers de la route sur son territoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

1. de faire, dès que possible, un rapport détaillé sur l'évolution du nombre de cyclistes sur les trottoirs;
2. d'adopter des mesures de sensibilisation aux dangers spécifiques liés à la circulation des cyclistes sur les trottoirs et de prévention de ceux-ci ainsi que des mesures efficaces permettant d'assurer la sécurité des piétons;
3. de réprimer les cas d'infractions résultant de l'utilisation des trottoirs par les cyclistes.